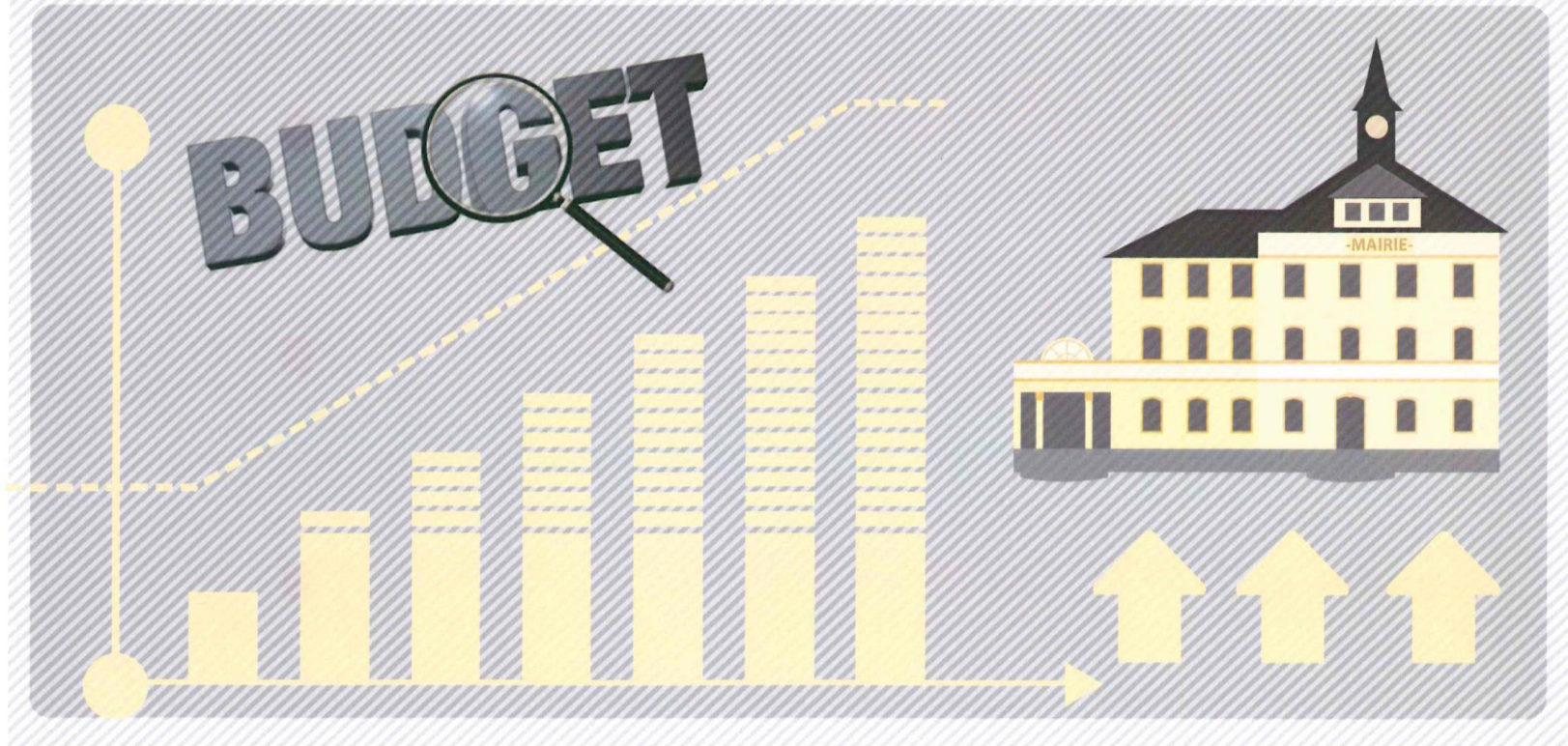




Ville de
Clouange

D.O.B. 2020

Débat d'Orientation Budgétaire



OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

LE VOTE DU BUDGET EN PERIODE ELECTORALE

Les budgets locaux sont proposés chaque année par l'exécutif local et votés par les assemblées délibérantes. Ils autorisent pour l'année civile les recettes et les dépenses de la collectivité et par conséquent fixent les orientations politiques majeures

En règle générale, les budgets locaux des communes sont débattus et votés au cours du premier trimestre entre janvier et mars. Or, s'agissant des années de renouvellement du conseil municipal, ce temps budgétaire coïncide directement avec la période électorale. Se posent alors des difficultés techniques doublées de considérations démocratiques tenant à la légitimité d'un budget voté par l'assemblée sortante.

Si la commune fait le choix d'adopter le budget avant le scrutin, elle est soumise au respect des dispositions légales fixées à l'article L.2312-1 du CGCT imposant pour les communes de plus de 3500 habitants la tenue d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

La municipalité propose de présenter dès à présent le DOB, et de reporter le vote du budget après le scrutin des prochaines élections.

I)



Contexte économique national



PROJET LOI DES FINANCES 2020

Le projet de loi de finances est la Loi qui détermine, pour un exercice (une année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

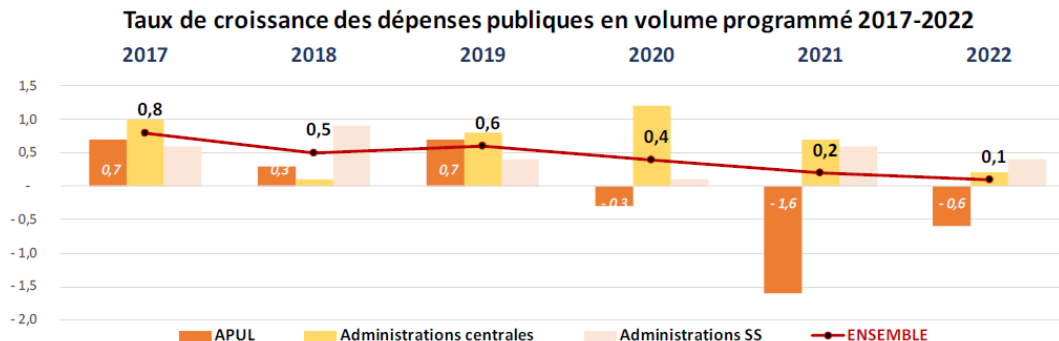
La réduction drastique des dotations de l'Etat organisée entre 2014 et 2017 a obligé les collectivités locales et leurs groupements à réaliser des efforts de gestion constatés par la Cour de Comptes en 2017

- ❑ Leurs dépenses ont reculé en moyenne de 1,1% cette dernière année.
- ❑ Leur capacité d'autofinancement progresse pour la deuxième année consécutive alors que leurs recettes n'ont progressé que de 0,2%

La LPFP 2018-2022 entérine l'ambition du **PLPFP 2018-2022** de faire passer le déficit public de la France **sous la barre des 3 %**.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2017-2022 maintient l'objectif de réduction du déficit public et donc l'effort demandé aux administrations publiques, dont les Administrations Publiques Locales

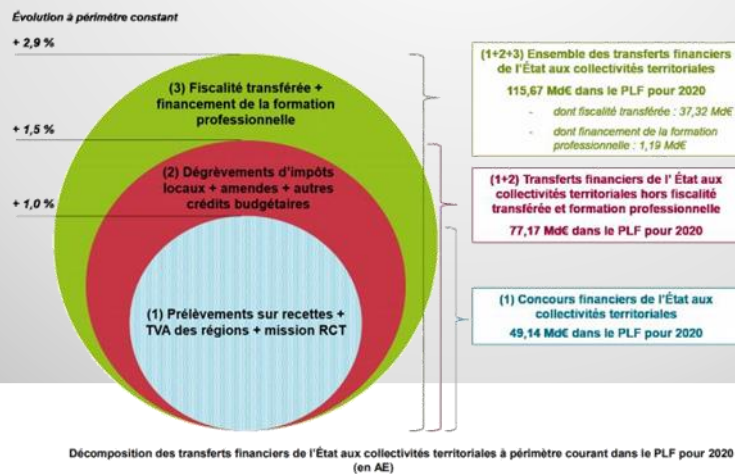
Un nouvel effort d'économie demandé de 50 Md€ sur la période, dont 13 Md€ soit 16 % de l'effort pour les Administrations publiques Locales (APUL) (rappel baisse de la DGF de 2014 à 2017 = 11,5 Md€)



Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 115,67 Md€ dans le projet de loi de finances pour 2020, en autorisations d'engagement (AE) et à périmètre courant.

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- (1) Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 49,14 Md€1, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018 ainsi que des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».
- (2) Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui atteignent 28,03 Md€, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative et le produit des amendes de police de la circulation et des radars.
- (3) La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences.



Les principales mesures fiscales du projet de la loi des finances 2020 sont les suivantes :

Baisse de l'impôt sur le revenu

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une baisse de l'impôt sur le revenu (IR) pour alléger substantiellement l'effort fiscal des classes moyennes et populaires.

La 1^{ère} tranche du barème sera abaissée de 14 % à **11 %** et le reste du barème sera ajusté afin de concentrer les gains de cette mesure sur les ménages les plus modestes. Au total, 16,9 millions de foyers fiscaux connaîtront une diminution de leur impôt sur le revenu d'environ 300 €.

Simplification de la déclaration de revenus

À partir de 2020, certains foyers fiscaux n'auront plus l'obligation de souscrire et de transmettre leur déclaration de revenus. Il s'agit notamment des ménages dont la déclaration préremplie de revenus mise à disposition chaque année par l'Administration ne nécessite ni compléments, ni modifications. Il sera toutefois possible de procéder à une déclaration classique pour signaler des changements.

L'obligation déclarative des revenus perdurera selon les modalités habituelles pour les contribuables inconnus par l'Administration ou pour ceux dont elle ne dispose pas de suffisamment de données exactes et exhaustives (travailleurs indépendants, titulaires de revenus fonciers...).

Transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime

Le PLF 2020 confirme la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire davantage ciblée sur la performance énergétique et les ménages les plus modestes. La transformation intégrale du CITE en prime va s'effectuer en 2 temps, en 2020 et 2021 pour assurer la mise en œuvre de cette réforme dans les meilleurs conditions possibles.

La distribution de la nouvelle prime sera confiée à l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Poursuite de la baisse de la taxe d'habitation

Pour 80 % des français, la taxe d'habitation sur la résidence principale sera supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019.

Pour les 20 % des foyers restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

	Suppression pour 80 % des foyers			Suppression pour 20 % des foyers		
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de dégrèvement	30%	65%	100%	30%	65%	100%

Reconduction de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Le dispositif de prime exceptionnelle mis en place par la loi du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales est reconduit par le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020.

Cette prime exceptionnelle, exonérée de l'ensemble des cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu dans la limite de 1000 € par bénéficiaire, concerne les salariés dont la rémunération mensuelle est inférieure à 3 SMIC, soit 3 600 € environ.

L'exonération de toutes cotisations et impôts sera désormais conditionnée à l'existence ou à la mise en place par l'entreprise d'un accord d'intéressement qui pourra exceptionnellement être conclu pour une durée inférieure à 3 ans.

Revalorisation de la prime d'activité

La prime d'activité est de nouveau revalorisée dans le PLF 2020 à hauteur de **0,3 %**. Pour rappel, la prime d'activité avait déjà augmenté en 2019 sous l'effet conjugué de la revalorisation exceptionnelle de 20 € du montant forfaitaire de la prime en 2018 et de la revalorisation de 90 € du montant maximal du bonus décidé dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales.

Ré indexation sur l'inflation des pensions des retraités les plus modestes

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) prévoit de réindexer sur l'inflation les pensions des retraités les plus modestes. Cette mesure concerne les retraités dont les retraites brutes globales n'excèdent pas 2000 € par mois. La revalorisation des pensions de base interviendra dès janvier 2020 sur le niveau d'inflation pour les retraités percevant moins de 2000 € bruts par mois et à hauteur de 0,3 % pour les retraités dont les revenus sont supérieurs à ce seuil.

Revalorisation de l'allocation adulte handicapé et du minimum vieillesse (AAH)

Le PLFSS 2020 poursuit le renforcement du soutien aux assurés les plus fragiles. L'AAH et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) feront de nouveau l'objet d'une revalorisation exceptionnelle au 1^{er} janvier 2020. Cumulées aux revalorisations du 1^{er} novembre 2019, ces nouvelles revalorisations porteront le montant de ces allocations à plus de 900 € pour une personne seule.

Prise en charge par l'Etat des indemnités de conseil du Comptable Public :

Le gouvernement a décidé de supprimer l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales, en faisant, supporter le coût aux collectivités, via les variables d'ajustement des dotations versées aux collectivités, à hauteur de 25 Md par an.

En d'autres termes, cette « *prise en charge par le budget de l'État* » est compensée par une diminution équivalente d'autres compensations versées aux collectivités alors que cette mesure jusque-là optionnelle était financée uniquement par les communes qui le souhaitent.

II)

Contexte Budgétaire communal



Contexte Budgétaire Communal

— Analyses budgétaires



Rétrospective 2018

Charges de fonctionnement

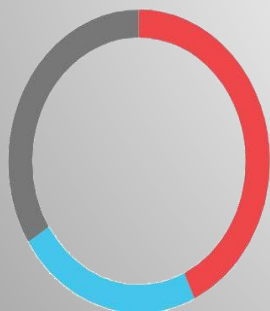
Les charges de fonctionnement correspondent au total des dépenses réelles de la collectivité pour assurer sa gestion courante. Elles comprennent les charges de personnel, les achats et charges externes (ex. fournitures administratives), les charges financières (ex. intérêt des emprunts), les subventions versées, et d'autres dépenses diverses (ex. indemnités des élus)

Le total des charges de fonctionnement représentait 2 849 253 € pour Clouange en 2018.

	Charges de personnel	Autres charges
Clouange	368 €	406 €
Moselle	414 €	457 €
France métropolitaine	538 €	529 €

Recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité (ex. impôts, dotations...).



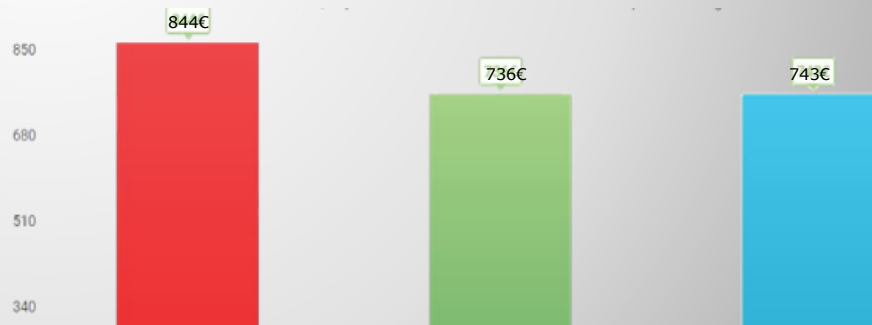
1 420 766 €	Impôts locaux
797 111 €	Autres impôts et taxes
759 050 €	Dotations Globales de Fonctionnement
1 149 602 €	Autres ressources

Potentiel financier

Le potentiel financier correspond aux ressources que produiraient les taxes directes (taxe d'habitation, taxe foncière...) d'une collectivité si l'on appliquait aux bases communales (= valeurs locatives) le taux moyen national d'imposition. Indicateur de richesse, il permet à la collectivité d'avoir une vision sur les ressources mobilisables via les impôts locaux.

Le potentiel financier est de 844€/habitant pour Clouange.

Potentiel financier par habitant



Rétrospective 2018

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	3 144	837
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	2 818	750
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	326	87
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	613	163
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	624	166
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	11	3
Capacité d'autofinancement brute = CAF	458	122
Encours de la dette au 31/12/N	1 447	385
FONDS DE ROULEMENT	657	175

Chiffres clés	Moyenne de la strate en euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	1 048
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	911
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	137
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	441
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	446
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	6
Capacité d'autofinancement brute = CAF	183
Encours de la dette au 31/12/N	762
FONDS DE ROULEMENT	337

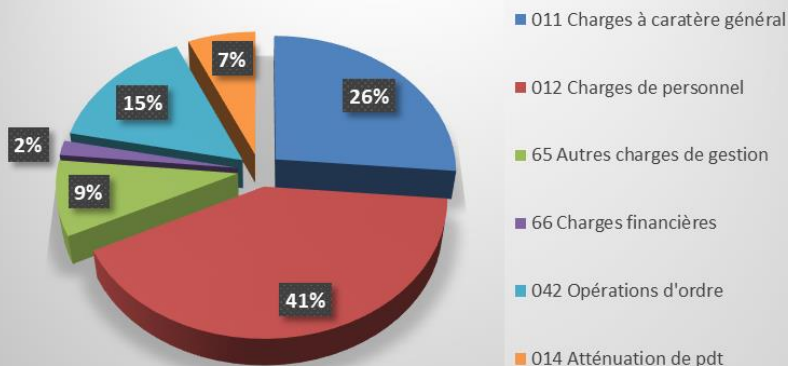
Compte Administratif prévisionnel 2019.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	793 146,04 €	013 Atténuation de charges	19 026,91 €
012 Charges de personnel	1 243 534,03 €	70 Produits des services	108 033,69 €
65 Autres charges de gestion	266 436,67 €	73 Impôt et taxes	1 915 889,39 €
66 Charges financières	52 247,37 €	74 Dotations	1 099 140,11 €
042 Opérations d'ordre	454 655,00 €	75 Autres produits de gestion	119 911,51 €
014 Atténuation de pdt	199 138,55 €	76 Produits financiers	68,40 €
67 Charges exceptionnelles	4607,59	77 Produits exceptionnels	312 635,59 €
002 Déficits année antérieure	- €	042 Opérations d'ordre	- €
		002 Excédents Année antérieure	457 188,94 €
	3 013 765,25 €		4 031 894,54 €

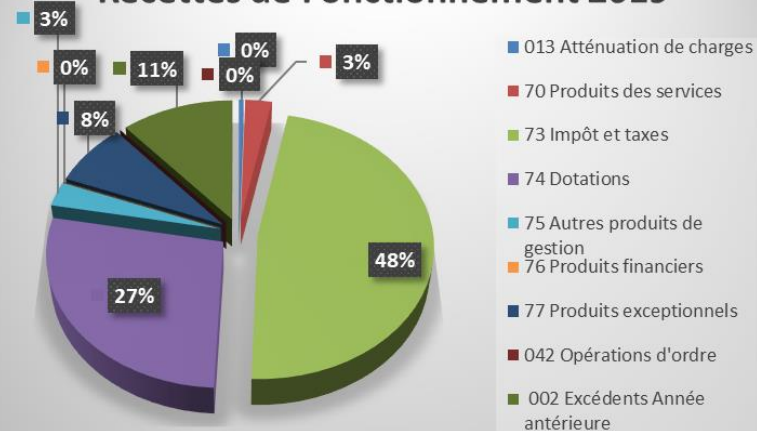
Résultat de fonctionnement 2019 (Excédentaire)

1 018 129,29 €

Dépenses de Fonctionnement 2019



Recettes de Fonctionnement 2019



Compte Administratif prévisionnel 2019.

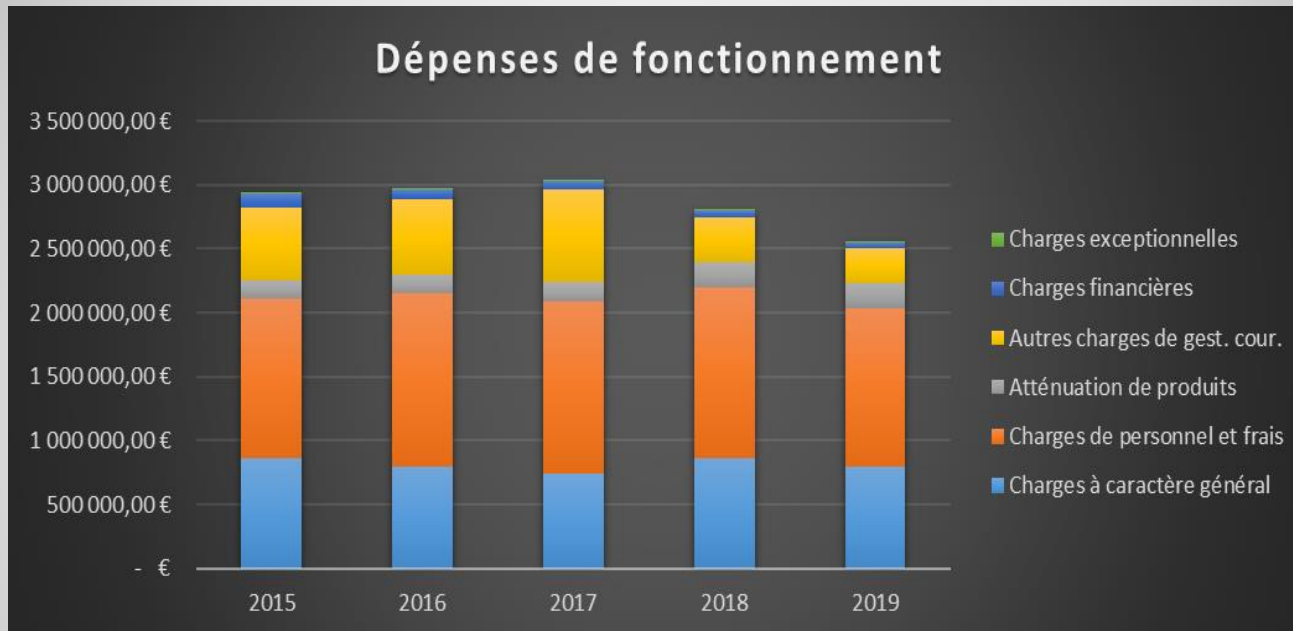
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immo Incorporelles	2 209,49 €	13 Subv. d'investissement	266 755,77 €
21 Immo corporelles	66 796,37 €	20 Immo Incorporels	
23 Immo en cours	1 032 862,63 €	10 Dotations Fonds divers	142 033,86 €
16 Remboursement emprunts	176 803,94 €	040/041 Opérations d'ordre	454 655,00 €
27 Autres immo financières		Opération pour compte de tiers	
040/041 Opérations d'ordre	- €	1068 excedents fonct, capitalisés	30 000,00 €
10 Dotations et fonds divers	877,57 €	165 Emprûnts et dettes	550 000,00 €
001 Déficits année antérieure		001 Excédents Année antérieure	33 091,50 €
	1 279 550,00 €		1 476 536,13 €

Résultat d'Investissement 2019 (Excédentaire)	196 986,13 €
---	---------------------

RESULTAT DE CLÔTURE 2019	Excédentaire
	1 215 115,42 €

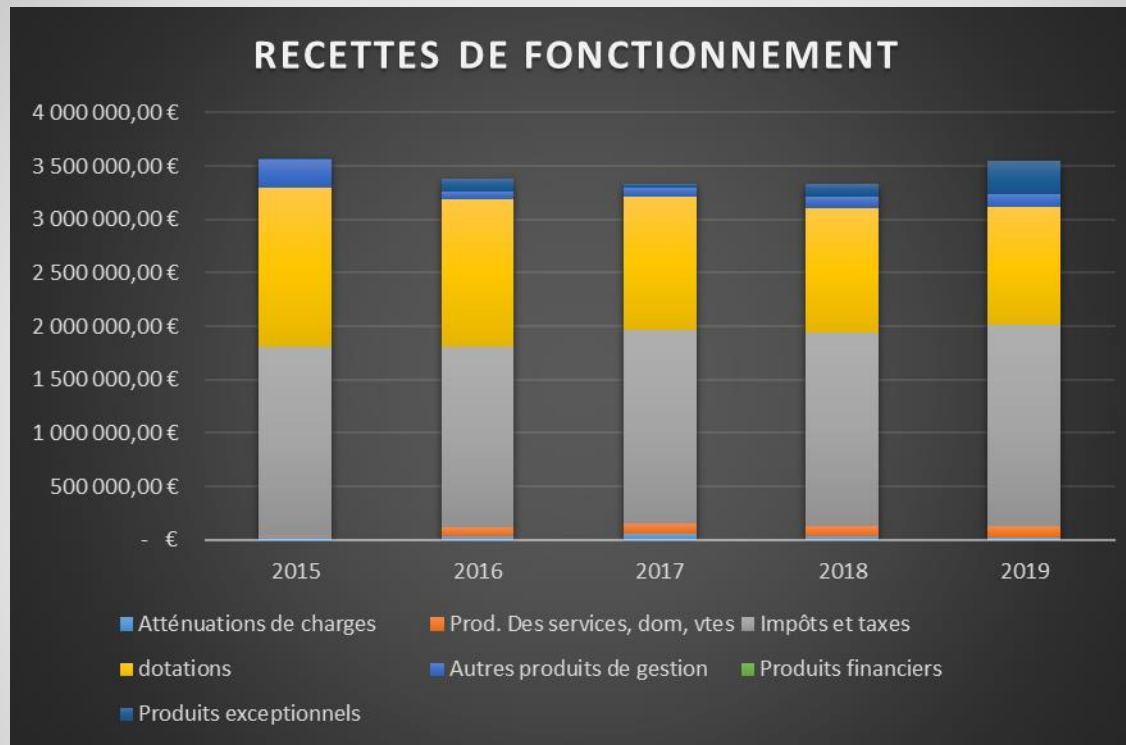
	Résultat de Fonctionnement	Résultat D'investissement	Résultat de clôture
2015	635 352,66 €	-584 403,16 €	50 949,50 €
2016	379 472,68 €	-285 865,00 €	93 607,68 €
2017	339 712,18 €	43 725,57 €	383 437,75 €
2018	487 188,94 €	33 091,50 €	520 280,44 €
2019	1 018 129,29 €	196 986,13 €	1 215 115,42 €

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.



	2015	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	856 272,53 €	792 809,03 €	744 380,31 €	861 509,07 €	793 146,04 €
Charges de personnel et frais	1 256 299,08 €	1 357 301,20 €	1 344 557,53 €	1 341 835,68 €	1 243 534,03 €
Atténuation de produits	143 654,00 €	145 155,87 €	153 781,87 €	193 337,70 €	199 138,55 €
Autres charges de gest. cour.	566 201,69 €	596 063,48 €	720 817,89 €	344 444,77 €	266 436,67 €
Charges financières	107 880,37 €	77 140,65 €	66 586,05 €	60 692,73 €	52 247,37 €
Charges exceptionnelles	17 845,00 €	11 481,39 €	639,98 €	2 709,00 €	4 607,59 €

EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.



	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	29 219,69 €	32 993,25 €	61 760,73 €	31 612,62 €	19 026,91 €
Prod. Des services, dom, vtes	20 894,90 €	79 061,11 €	85 903,86 €	102 666,80 €	108 033,69 €
Impôts et taxes	1 756 667,00 €	1 695 301,00 €	1 821 481,38 €	1 809 721,56 €	1 884 750,51 €
dotations	1 488 892,70 €	1 380 365,52 €	1 247 548,58 €	1 158 777,02 €	1 099 140,11 €
Autres produits de gestion	258 982,09 €	77 743,25 €	84 744,29 €	113 363,60 €	119 911,51 €
Produits financiers	86,18 €	80,00 €	73,00 €	72,96 €	68,40 €
Produits exceptionnels	7 881,13 €	118 403,04 €	28 185,71 €	119 224,84 €	312 538,18 €

DEPENSES

ETAT DES RESTES A REALISER Exercice 2020 BUDGET COMMUNE DEPENSES

	Fonction	Prévu	Emis	R.A.R.
16 EMPRUNTS ET DETTES		1 300,00 €		1 300,00 €
165 Dépôts et cautionnements	01	1 300,00 €		1 300,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		23 001,00 €		10 300,00 €
202 Révision des documents d'urbanisme	01	10 301,00 €		10 300,00 €
2031 Frais d'études	01	12 700,00 €		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		57 589,00 €	50 498,79 €	7 000,00 €
2111 Terrains nus	01	2 101,00 €	1 715,00 €	
2121 Plantations arbres et arbustes	823		595,99 €	
21318 Autres bâtiments publics	01	10 000,00 €		
2135 Installations générales, agencements	01	5 000,00 €	1 413,48 €	
2152 Installations de voirie	01		4 326,22 €	
2158 Autres immobilisations, matériel	01		5 403,97 €	
2182 Matériel de transport	01	12 206,00 €	11 280,00 €	
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	01		1 818,16 €	
2184 Mobilier	01	2 500,00 €	409,20 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	01	25 782,00 €	23 536,77 €	7 000,00 €
216 ACQUISITION MAT. SCOL. ET CULT.		13 745,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	212	7 145,00 €		
2188 Autres immobilisations corporelles	01	6 600,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		503 275,00 €	408 288,89 €	30 000,00 €
2312 Agencements et aménagements terrains	01	503 275,00 €	408 288,89 €	30 000,00 €
233 TRAVAUX PARC LOCATIF		43 500,00 €		32 000,00 €
2313 Constructions	01	17 000,00 €		7 000,00 €
2315 Installations, matériel et outillage	01	26 500,00 €		25 000,00 €
234 TRAVAUX DIVERSES RUES		181 407,00 €	155 786,31 €	4 500,00 €
2121 Plantations arbres et arbustes	823		14 697,58 €	
21568 Autre matériel et outillage	816	4 500,00 €		4 500,00 €
2315 Installations, matériel et outillage	824	176 907,00 €	141 088,73 €	
243 GYMNASE GRAND BAN		764 000,00 €	463 299,82 €	300 700,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	01	10 000,00 €		10 000,00 €
2313 Constructions	411	754 000,00 €	617 204,79 €	290 700,00 €
246 GYMNASE MANARA		36 200,00 €	20 185,19 €	16 014,00 €
2031 Frais d'études	01	33 200,00 €		
2313 Constructions	411	3 000,00 €	20 185,19 €	16 014,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		1 654 017,00 €	1 099 659,00 €	403 814,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER Exercice 2020 BUDGET COMMUNE RECETTES

RECETTES

	Fonction	Prévu	Emis	R.A.R.
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		438 484,00 €	166 755,77 €	183 737,00 €
1321 Etat et établissements nationaux	01	5 208,00 €	5 231,00 €	
1322 Régions	01	73 000,00 €	79 456,57 €	
1323 Département	01	100 000,00 €	67 329,28 €	32 670,00 €
1326 Autres établissements publics	01	97 233,00 €		
1328 Autres	01	23 976,00 €	4 738,92 €	15 000,00 €
13258 Autres groupements	01		10 000,00 €	
1341 Dotation équipement territoires ruraux	01	131 067,00 €		136 067,00 €
1342 Amendes de police	01	8 000,00 €		183 737,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES		1 350,00 €		1 300,00 €
165 Dépôts et cautionnements	01	1 350,00 €		1 300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		439 834,00 €	166 755,77 €	185 037,00 €



Affectation prévisionnel du compte résultat 2019

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2019	3 013 765,25 €	Dépenses Réelles 2019	1 279 550,00 €
Recettes Réelles 2019	3 574 705,60 €	Recettes Réelles 2019	1 443 444,63 €
<u>Excédent réel 2019,</u>	560 940,35 €	<u>Excédent réel 2019</u>	163 894,63 €
Excédent 2018 reporté :	457 188,94 €	Excédent 2018 reporté :	33 091,50 €
<u>Résultat cumulé 2019</u>	1 018 129,29 €	<u>Résultat cumulé 2019</u>	196 986,13 €
RESULTAT NET DE CLOTURE 2019		1 215 115,42 €	
Restes à réaliser	Dépenses :	403 814 €	Déficit RàR : - 218 777 €
	Recettes :	185 037 €	
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</u>			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)		30 000,00 €	
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau - article 002 – en recette)		988 129,29 €	
↳ A L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en recette)		196 986,13 €	

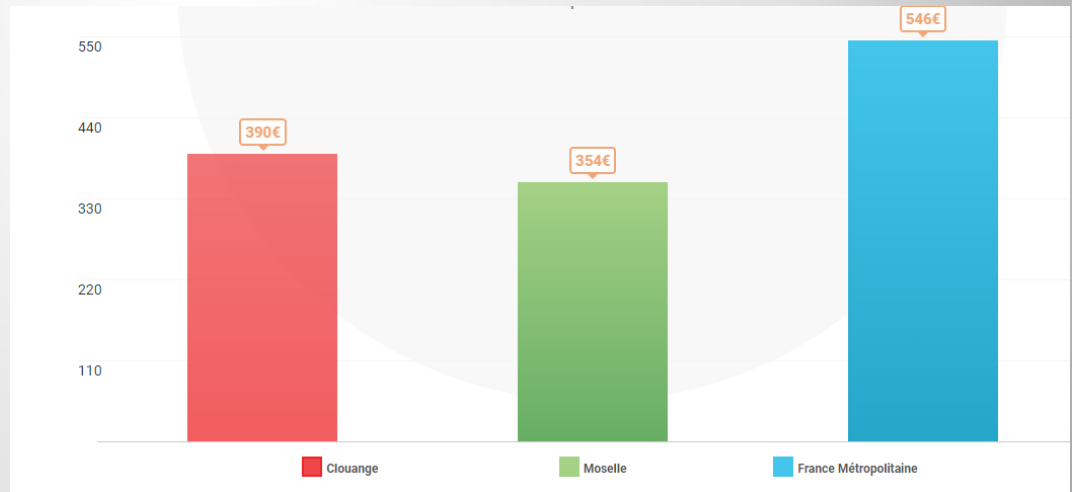
FISCALITE

Les taux d'imposition sont votés chaque année par la commune. Multiplié à la valeur locative, le taux d'imposition donne la cotisation que doit payer le contribuable. La pression fiscale s'évalue, quant à elle, via le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal.

En 2018, le total des impôts locaux représentait 1 420 766 €, soit 43% du budget de la commune. Clouange bénéficiait donc d'un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 103 %, contre 90 % pour le département.



<u>TAUX</u>	Clouange	Dept 57	National
Taxe habitation	19,09 %	23,32 %	24,54 %
Taxe foncière bâti	14,17%	16,41 %	21,19%
Taxe foncière non bâti	75,48%	53,71%	49,67%



Projection des recettes fiscales 2020

Nature des Taxes	2017			2018		
	Base d'imposition	Taux 2017	Produits	Base d'imposition	Taux 2018	Produits
TAXE d'habitation	4 366 286 €	19,09%	833 524 €	4 422 000 €	19,09%	844 160 €
Foncier bâti	3 890 832 €	14,17%	551 331 €	3 926 000 €	14,17%	556 314 €
Foncier non bâti	6 850 €	75,48%	5 170 €	6 900 €	75,48%	5 208 €
CFE	0 €	21,13%	0 €			
TOTAL		/	1 390 025 €		/	1 405 682 €

Nature des Taxes	2019			2020		
	Base d'imposition	Taux 2018	Produits	Base d'imposition	Taux 2019	Produits
TAXE d'habitation	4 569 000 €	19,09%	872 222 €	4 614 690 €	19,09%	880 944 €
Foncier bâti	4 007 000 €	14,17%	567 792 €	4 047 070 €	14,17%	573 470 €
Foncier non bâti	7 000 €	75,48%	5 284 €	7 070 €	75,48%	5 336 €
CFE						
TOTAL		/	1 445 298 €		/	1 459 751 €


Maintien du taux de fiscalité au niveau de 2014.

Faute d'éléments d'information, la projection fiscale est établie sur une augmentation de 1 % des bases d'imposition.



D. G. F 2020

(dotation globale de fonctionnement)

Articles 21, 26, 78 (suite) 

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

Les PSR, qui s'élèvent à **40,898 milliards €**, sont en très légère augmentation de **0,8 % par rapport à la LFI 2019**.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de **26,802** Milliards €.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Le prélèvement sur recettes de l'Etat au profit de la Guyane (27 M€) est, quant à lui, transformé en une dotation budgétaire à compter de 2020.

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotation élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	465 254	499 683	-6,9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27 000	-100,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	72 582	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	0	NC
TOTAL	40 898 219	40 575 360	0,8%

Source : PLF 2020

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

Articles 21, 26, 78

Variables d'ajustement : une baisse limitée en 2020

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions €, composées en 2020:

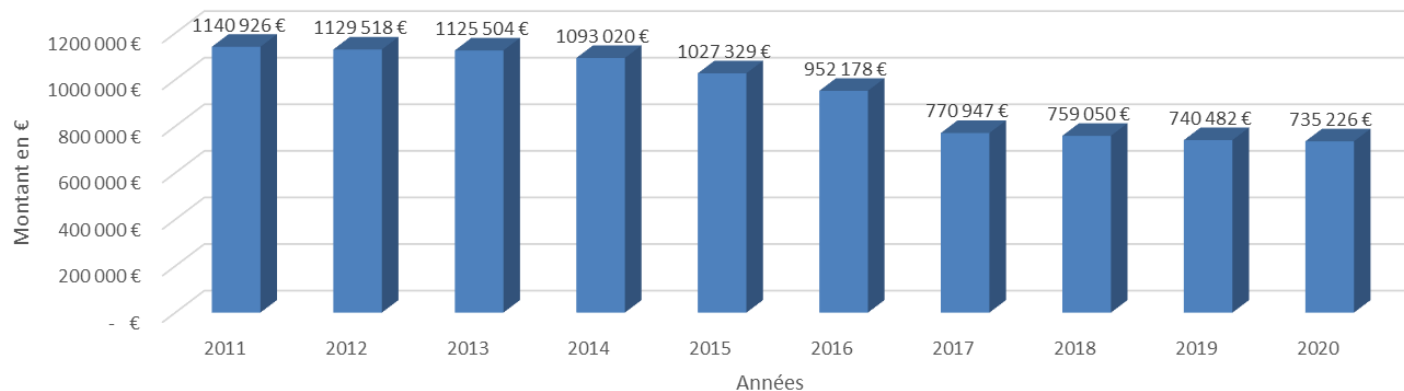
- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale (35M€) et du bloc communal (10M€)
- de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) des régions et départements
- des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP)
- de la compensation des pertes de recettes de versement transport (45M€)

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.

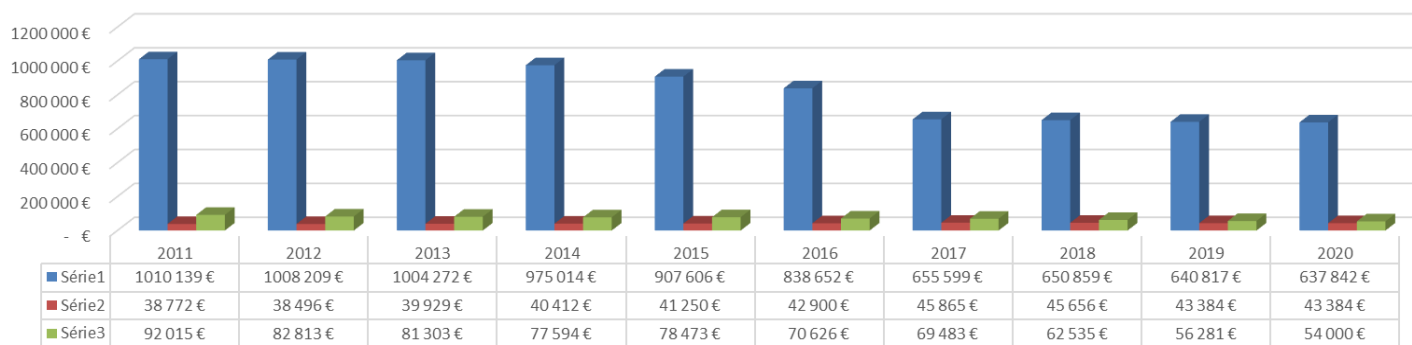
D. G. F 2020 (dotation globale de fonctionnement)



DGF PERCUE



REPARTITION DE LA DGF

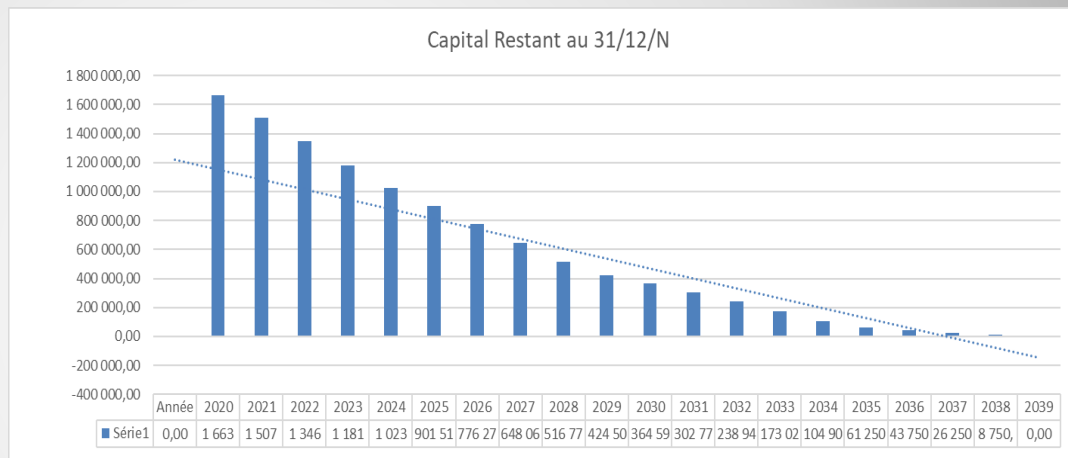


Capital restant au 31/12/N

ETAT DE LA DETTE PAR EXERCICE

Année	Cap. Restant au 31/12
2020	1 663 476,02
2021	1 507 019,07
2022	1 346 252,95
2023	1 181 017,45
2024	1 023 899,11
2025	901 519,32
2026	776 273,96
2027	648 062,10
2028	516 778,88
2029	424 502,97
2030	364 599,33
2031	302 777,01
2032	238 949,20
2033	173 025,14
2034	104 909,98
2035	61 250,00
2036	43 750,00
2037	26 250,00
2038	8 750,00
2039	0,00

La Dette



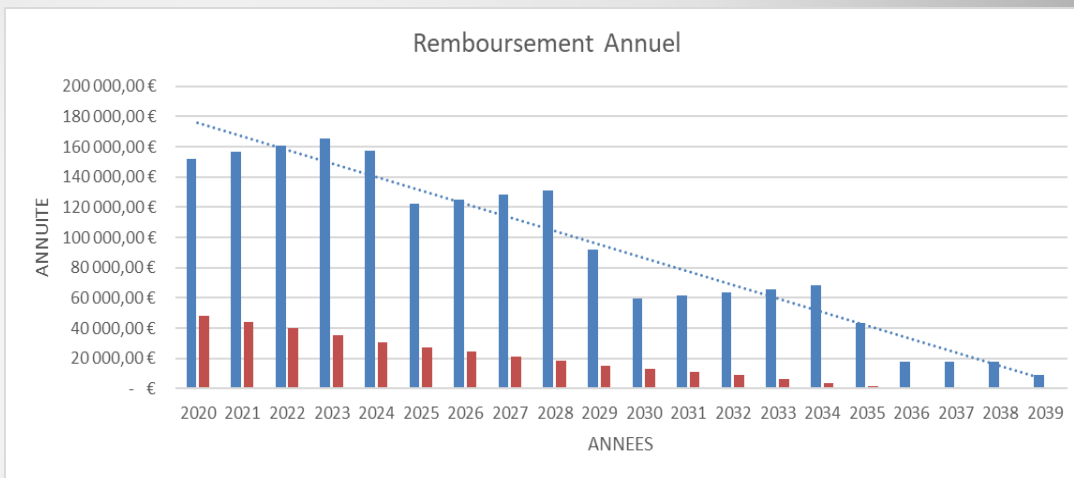
Principaux ratios sur la dette et la trésorerie en fonction de l'appartenance intercommunale

	CC	CA	CU / Mét.	Com. de la strate
Encours de dette au 31/12 en € / hab.	920	780	734	847



ETAT DE LA DETTE PAR EXERCICE

Année	Capital	Intérêts
2020	152 302,02 €	48 145,06
2021	156 456,95 €	44 002,21
2022	160 766,12 €	39 766,62
2023	165 235,50 €	35 381,06
2024	157 118,34 €	30 853,61
2025	122 379,79 €	27 339,89
2026	125 245,36 €	24 452,76
2027	128 211,86 €	21 470,74
2028	131 283,22 €	18 392,96
2029	92 275,91 €	15 416,11
2030	59 903,64 €	13 202,44
2031	61 822,32 €	11 019,51
2032	63 827,81 €	8 749,77
2033	65 924,06 €	6 389,28
2034	68 115,16 €	3 933,92
2035	43 659,98 €	1 527,45
2036	17 500,00 €	825,78
2037	17 500,00 €	561,54
2038	17 500,00 €	297,28
2039	8 750,00 €	50,00



III)

Les orientations du budgets 2020



Les grands axes sont définis comme suit :

- Absorber les pertes de dotations et des subventions d'équipement.
- Absorber les pertes de TF de la ZAC Belle Fontaine reversée à la CCPOM. A compter de 2020, la commune reverse à la CCPOM l'intégralité de cette taxe. (60 000 €)
- Maitriser sa masse salariale, malgré la hausse des charges et l'absence de contrats aidés. (Les départs en retraite n'ont pas tous été compensés)
- Absorber la hausse du coût périscolaire suite à la mise en place d'une DSP. (208 461 € en 2020 contre 202 2013 € en 2018)
- Préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber les 2 gros projets futurs que sont la rénovation du gymnase Manara (1,3 M d'€) et le requalification de la rue Joffre (Etude en cours)
- Rechercher des subventions supplémentaires pour aider au financement des projets d'investissement. Confrontés également à des contraintes économiques difficiles, les partenaires financiers traditionnels, limitent désormais le montant de l'aide apportée aux collectivités territoriales. Ce désengagement a pour effet de complexifier les montages financiers des nouveaux travaux, et contraint les commune à assurer un niveau d'autofinancement de plus en plus important.
- Maintenir la pression fiscale au taux de 2014 de manière à ne pas pénaliser les Clouangeois.
- Maintenir l'aide apportée aux associations
- Trouver de nouvelles sources de recettes ou de diminutions des charges. Les efforts produits ces 4 dernières années ont permis d'obtenir des résultats très appréciables puisque les charges fixes de fonctionnement ont considérablement baissées.



LES OBJECTIFS PRIORITAIRES



- ❑ Assurer un service public de qualité
- ❑ Maintenir des marges de manœuvre sur le mandat malgré le contexte tendu
- ❑ Garantir les équilibres financiers et ne pas exposer financièrement la commune, dans des projets surdimensionnés au regard de notre capacité d'autofinancement.
- ❑ Assurer la pérennité et la rénovation des infrastructures existantes :
 - Mise aux normes des bâtiments (contrôles techniques, habilitations, rénovations, réfections...)
 - Modernisation des chaudières des bâtiments communaux.
- ❑ Financer des investissements structurants pour la commune :
 - Achever la construction du gymnase au quartier du Grand Ban (Réception des travaux courant mars)
 - Réfection complète et mise au norme du gymnase Manara
 - Réfection des voiries les plus anciennes. (programme annuel systématique)
 - Sécurisation des axes routiers.

EDUCATION

- Continuer à assister EPT (déléataire au périscolaire) pour assurer la qualité du service et développer en 2020, les activités dédiées aux adolescents. (Aménagement d'une cuisine, favoriser les projets et voyages),
- Le nombre d'enfants au périscolaire ne cesse d'augmenter
- Renouvellement du matériel informatique (PC et nouveaux VPI)

SOCIAL

- Maintenir l'aide nécessaire au CCAS pour assurer un service de qualité au profit des séniors
- Poursuivre l'animation de l'atelier gratuit « Initiation informatique » à destination des séniors.

POLITIQUE SPORTIVE

- Promouvoir et encourager le sport associatif,
- Garantir l'entretien des équipements,
- Mise à disposition du gymnase du Grand Ban, au profit du monde scolaire et associatif
- Limiter les désagréments liés à la planification des travaux du gymnase Manara



POLITIQUE CULTURELLE

- Assurer pleinement le développement de la culture, facteur de cohésion, d'intégration citoyenne et de développement local, en reprenant l'intégralité des compétences.
- Assurer le rayonnement et de le développement du conservatoire sur le canton.
- Favoriser le rayonnement du conservatoire de musique (Apporter l'aide nécessaire à la nouvelle association « APCC »)

POLITIQUE MAÎTRISE DES ENERGIES

- Programmation annuelle du renouvellement de nos chaudières.
- Mutualisation des fluides réalisée en 2018 (groupement d'achat Gaz)
- Mettre à l'étude le développement de chauffage par bio masse

POLITIQUE DE TRAVAUX ET CADRE DE VIE

- ❑ Poursuite des programmes en cours avec :
 - Programme de la Télésurveillance : compléter le parc de caméras existants
 - Gymnase Grand ban
 - Accompagner les promoteurs sur les grands projets immobiliers de manière à assurer une mixité sociale, atteindre le seuil imposé par la loi SRU,
 - Poursuivre la mise aux normes des bâtiments communaux
 - Réhabilitation gymnase Manara
- ❑ Un budget d'études (AMO: MATEC) : Requalification de la rue Joffre / chaufferies par bio masse
- ❑ Acquisition de nouveaux matériels
 - Matériel pédagogique périscolaire,
 - Balayeuse motorisée
 - Matériels divers pour services techniques
 - Renouvellement matériels informatiques
 - Renouvellement chaudières
- ❑ Travaux 2020 Voir détail en page 40.

FONCTIONNEMENT 2020



Dépenses

Les charges à caractère général sont évaluées à 1 019 000 €

- ❑ Cette prévision à la baisse depuis 4 ans s'explique par :
 - La maîtrise des coûts. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et anticipées.
 - La gestion et le contrôle des bons de commandes poursuit ses effets,
 - Les précisions budgétaires sont plus affinées.
 - La mise en place d'enveloppes budgétaires
 - La sensibilisation du personnel
 - La négociation gratuite des locations du parc de photocopieurs, pendant 2 ans.
- ❑ Les grands axes :
 - Les fluides : 285 000 € : 28 % du chapitre
 - Le périscolaire 208 461 € soit 20 % du chapitre,
 - Les contrats de maintenance (serveur, télésurveillance, photocopieurs, logiciel standard téléphonique: 30 000 €
 - Travaux sylvicoles 2020 : 20 000 €
 - Entretien des bâtiments : 30 000 €
 -

Les charges de personnel sont évaluées à 1 271 000 €. (

- ❑ Le maintien du niveau de qualité à effectif moindre. (tous les départs en retraite n'ont pas été remplacés, notamment au service administratif).
- ❑ La disparition des contrats aidés, la commune compte dans ses effectifs, 1 seul contrat aidé et sollicite un nouvel agent, Nous sommes dans l'attente de la réponse de pôle emploi.
- ❑ Les avancements d'échelon et de grade. Les promotions de grade sont désormais planifiées,
- ❑ Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- ❑ La volonté affichée de favoriser les travaux en régie directe (réfection des bâtiments, entretien ménager, espaces verts ...).
- ❑ Le développement du service mutualisé de police municipale,
- ❑ La formation et habilitation, permis,....



Les indemnités des élus : (Délibérées le 17/04/2014 n° 2014-03-02 et 2014-03-15)

Cette décision relève de la prochaine équipe municipale et fera l'objet d'une délibération.

Les subventions de fonctionnement sont évaluées à 91 000 €.

- OMCL : 0 €
- Associations sportives 43 000 €
- Associations non sportives 12 800 €
- Aides aux particuliers : subventions scolaires + transport : 10 000 €
- Aides exceptionnelles : 1 500 €
- Autres communes : 1 000 € (ULIS)
- CCAS : 20 000 €

Les charges financières sont évaluées à 74 500 €.

Elles correspondent au remboursement des intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie.

A ce jour, cette ligne est prélevée à hauteur de 0 €

- Intérêts des comptes courants 60 000 €.
- ICNE : 5 000 €
- Intérêts ligne trésorerie 8 000 €. (avance de trésorerie nécessaire aux travaux du gymnase Manara)

Reversement de la TFNB issue de la ZAC Belle Fontaine, au profit de la CCPOM / 100 % en 2020)
soit 60 000 €

Prélèvement SRU : 16 000 €. Les projets actuellement en construction permettront à terme d'absorber le déficit actuel en logements sociaux et mettre ainsi un terme à ce prélèvement.

FNGIR : 136 000 €

FONCTIONNEMENT 2020

Recettes

L'excédent 2019 affecté au fonctionnement : 988 129 €

La fiscalité locale :

Le produit des 3 grandes taxes est estimé à 1 459 000 €, calculé sur les bases d'imposition 2019, communiquées par les services fiscaux, indexées de 1%, sans augmentation des taux communaux.

Il est rappelé à cet effet que suite à la mise en place de la FPU en 2017, les recettes issues de la CFE, TASCOM, IFER, FDPTP et compensations TP sont désormais transférées au profit de la CCPOM. En contrepartie la commune percevra annuellement une attribution de compensation évaluée à 335 552 € à laquelle s'ajoutera une dotation de solidarité d'un montant de 11 143 €.

Les dotations et subventions :

- ♦ Le montant de la DGF non communiqué à ce jour, est maintenu au niveau de 2019, minoré par sécurité, de 1,5 % sur la base de la dotation de solidarité ainsi que celle sur la dotation de péréquation :
(Base forfaitaire/DSR/Compensation) : 735 226 € (soit 5 256 € de moins qu'en 2019)
- ♦ Les prestations versées par la CAF (contrat enfance jeunesse) sont estimées à 68 000 €. Cette dotation est estimée à la hausse, en raison du nombre croissant d'enfants inscrits au périscolaire.
- ♦ Le fond d'amorçage pour les rythmes scolaires (50 € / enfant) est supprimé depuis 2018, suite au retour de la semaine à 4 jours.

Les produits de gestions courantes :

La régie communale d'électricité ne versera aucune participation en 2020

Fortement sollicitée ces 10 dernières années, la Régie d'électricité n'a plus été sollicitée depuis 2016.

INVESTISSEMENT 2020

Dépenses

- ❑ Les restes à réaliser : 403 814 € dont 352 700 € au titre de l'actuelle construction du gymnase du Grand Ban.

Les projets budgétés au BP 2019, non réalisés font l'objet de restes à réaliser.

- ❑ Projets nouveaux.

PROJET 2020 : DELEGATION TRAVAUX / SECURITE

TITRE	COMMENTAIRE	ESTIMATION TTC	DETAIL
Voirie	Remise en état voirie	120 000 €	rue des primevères - impasse bleuets - rue st henry - trottoirs vallon
Voirie	Sécurisation école	32 000 €	dos d'anes paradis (23k€) - alsace (9k€)
Matériel ateliers	Divers outils	13 500 €	poubelles 600L x 5 (1674€) - horizon vert (4700€)
Installation caméras	Rue Clemenceau - place jp coiffure	35 000 €	(33000€ caméra et GC régie)
Chaudière	Provisions	25 000 €	
Gymnase manara	Rénovation complète	1 500 198 €	700 000€ autofinancement
Mur conservatoire	Remise en état et peinture	2 000 €	
Balayeuse	Remplacement	110 000 €	
Morgue	Aménagement système réfrigéré	75 000 €	
Véhicule	Rachat véhicule Remy	3 300 €	
Arbres	Arbres pour les massifs	3 000 €	
Portail	Mise en place d'un portail entre les deux écoles	1 600 €	
Porte	Remplacement de la porte des wc à l'école primaire centre	1 400 €	
Gymnase grand ban	Solde restant à payer	335 000 €	
Gymnase grand ban	Mobilier vestiaires	6 500 €	
Abris bus	Remplacement des vieux abris de bus devant la mairie	13 000 €	



PROJET GYMNASSE GRAND MANARA

PLAN DE FINANCEMENT - GYMNASSE MANARA

DEPENSES		RECETTES		
	Montant		Taux	Montant
Lot 1 : Terrassement - VRD - Gros Aménagement Ext	21 725,00 €	REGION	4,86%	60 758 €
Lot 2 : Démolition - Gros œuvre - Charpente	186 832,08 €			
Lot 3 : Couverture - zinguerie - Eclairage zeinithal	216 959,60 €			
Lot 4 : ITE - Façade - Bardage	39 587,95 €	DETR/DSIL	30%	375 049 €
Lot 5 : Menuiseries PVC	44 822,00 €			
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafond	37 711,23 €			
Lot 7 : Menuiseries intérieures bois	79 230,00 €			
Lot 8 : Serrurerie	22 800,00 €			
Lot 9 : Carrelages - Faïences	26 870,00 €	Certificats Economie d'énergie	0,36%	4 500 €
Lot 10 : Revêtements sols souples	103 460,00 €			
Lot 11 : Peinture intérieures - Nettoyage	27 786,85 €			
Lot 12 : Electricité	51 000,00 €	DEPARTEMENT 57 (AMITER)	12,80%	160 000 €
Lot 13 : Chauffage - Ventilation - Sanitaire	176 000,00 €			
Maitrise d'œuvre (TOPIC)	82 400,00 €	Autofinancement	51,98%	649 857 €
SPS (SOCOTEC)	3 170,00 €			
AMO (MATEC)	3 450,00 €			
Contrôle Technique (DEKRA)	4 500,00 €			
Etude de sol	2 000,00 €			
DTA	860,00 €			
Avenants / Imprévus	119 000,00 €			
TOTAL HT	1 250 165 €	TOTAL	100%	1 250 165 €
TOTAL TTC	1 500 198 €			

Accordée

en attente de notification

INVESTISSEMENT 2020



Recettes

Les restes à réaliser : 185 037 € (dont 86 000 € pour le gymnase du Grand Ban et 65 000 € pour la pelouse synthétique du stade de football)

Les recettes afférentes aux projets budgétés au BP 2019, commandés mais non réalisés font l'objet de restes à réaliser (détails communiqués en page 15).

Cessions de terrain : 6 132 € Cession LEICHTNAM

Subventions :

Les subventions sollicitées ne présument naturellement pas attribution et les crédits seront par conséquent minimisés au BP, par mesure de sécurité.

A ce jour sont acquis :

- Alarme Mairie / Poste : La POSTE : 1055 €
- Gymnase MANARA / Grand EST : 60 758 €
- Gymnase MANARA / Département 160 000 € €
- Cuisine Ilot z'ados : CAF / 1 526 €
- Sinistre amiable tribune football : 2 085 €

La commune recherchera en cours d'année tous les financements possibles de manière à optimiser nos plans de financement prévisionnels et notamment le financement du projet de rénovation du gymnase Manara,

Des demandes de subvention ont déjà été déposées au titre :

- de la requalification du gymnase Manara (DETR) : 339 000 €
- AMISSURE : 10 000 €

Nous sommes dans l'attente des notifications.

FCTVA : **150 000 €**



Souscription d'emprunt :

La souscription d'un emprunt pour le projet de construction du gymnase MANARA est vivement conseillé afin de préserver notre capacité d'autofinancement et ne pas compromettre les projets futurs. Au vu du contexte actuel, et notamment le niveau exceptionnellement bas, des taux d'intérêts, il semble judicieux d'anticiper l'emprunt.

Le montant à souscrire souscrit est estimé à 780 000 € sur une période de 20 à 25 ans.
La collectivité procédera, début du 2^{ème} semestre 2020, à une consultation auprès des banques.

La capacité d'autofinancement :

Au vu des éléments précités, notre CAF a fortement augmenté et permet à la collectivité d'aborder le programme de rénovation du gymnase Manara avec sérénité.

La collectivité doit toutefois veiller à adapter ses travaux d'investissement en conséquence afin de ne pas pénaliser les projets futurs.

*Rendez-vous pour le
vote du prochain
budget.*